

Une bonne entente entre l'APPMA locale qui a porté le dossier administratif et le Syndicat Mixte Haut Val de Sèvre qui a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement, a permis une réalisation concertée et à moindre coût favorisant la présence de la truite.

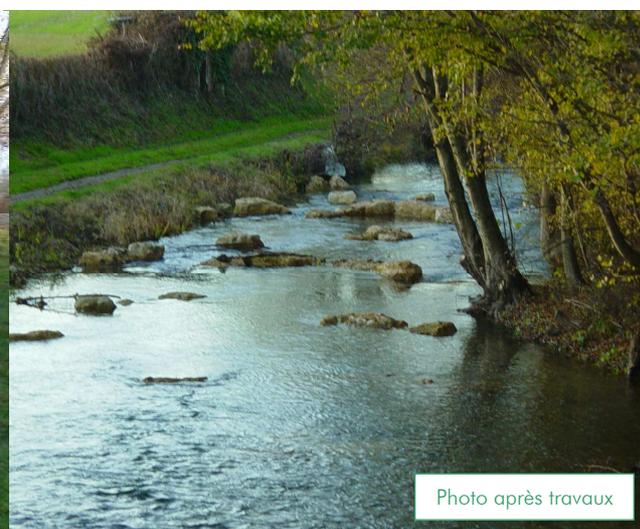
La valorisation des cours d'eau est un enjeu pour les APPMA. La création d'habitats bénéficie donc aux truites mais également à la pratique de la pêche sportive permettant ainsi de recruter des pêcheurs qui financent ces travaux.

Maître d'ouvrage : APPMA « Les Pêches sportives Saint-Maixentaises »

Dates des travaux : Octobre 2002

Les objectifs des travaux effectués :

Créer des zones favorables à la fraie des truites et diversifier les écoulements et les habitats.



Descriptif technique des travaux réalisés :

Une série de blocs alignés en « V » (pointe désignant l'aval) a été déposée dans le lit du ruisseau de la Chevaleresse, bras annexe du Pamproux. Il a ensuite été garni de graviers alluvionnaires. Le gravier de granulométrie 10-20 mm provenait d'une carrière de St Georges-des-Baillargeaux près de Civaux (environ 60 km). La carrière locale, distante du chantier de 3 km, s'est chargée de cet approvisionnement et a fourni les blocs calcaires (substrat local) de diamètre 500 à 600 mm. Ils ont été mis en place et « assis » à l'aide d'une pelle mécanique dont le bras avait une longueur suffisante pour ne pas entrer dans le lit du cours d'eau.

Etat des lieux avant / après :

Avant : Le ruisseau avait un écoulement plus ou moins uniforme.

Après : Le tronçon de ruisseau aménagé retrouve un écoulement diversifié avec des zones en gravier susceptibles d'accueillir la fraie sur la zone de travaux.

Aspects administratifs et financiers du projet :

Administratif : Les autorisations administratives préalables ont permis d'éviter un recours. En effet, un riverain a perçu ces obstacles comme un risque de création d'embâcles. En réalité, dès que le débit devient important, le niveau d'eau dépasse celui des blocs, et aucune branche ne reste accrochée

Coût et financement : 7190 F (2 000 €) en 2002.

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

Dès la première année, une fréquentation des zones de fraie a été constatée. Les petits galets ont été déplacés. L'association locale de pêche a procédé à deux regarnissages sur neuf ans. Les premiers graviers calcaires apportés sont légers et peu efficaces pour la fraie. Nous avons donc mis des graviers d'origine alluviale beaucoup plus denses et lisses pour éviter les blessures lors du fraie. En effet, les graviers calcaires ont tendance à se calcifier rendant la reproduction plus difficile. L'APPMA disposant d'un stock de graviers roulés d'avance, s'appuie sur ses bénévoles pour répartir à la pelle de nouveaux granulats sur les anciens.



Photo après travaux



Photo après travaux

Suivi :

Les pêcheurs de l'APPMA sont attentifs à l'évolution des aménagements et aux objectifs de fraie. Ils observent que les blocs agencés en « V » servent de zone de repos quand les truites sont à l'affût. Ils canalisent les courants et la nourriture et provoquent des postes d'affût. Par contre, on peut signaler le manque de zones de repos (refuge) en pleine eau qui auraient pu être réalisées par exemple par des genres de « dolmens ».

De plus, sur certaines portions (plateau aval du pont St Pierre), il aurait fallu diminuer la largeur du lit pour éviter l'ensablement des blocs qui ont disparu dans le substrat. L'étalement du lit avec des débits satisfaisants aurait pu être viable mais les étiages sévères que l'on connaît tous les ans doivent inciter à diminuer les gabarits du lit mineur (pour éviter l'évaporation, la montée en température de l'eau et l'ensablement).

En aval des frayères, il faut souligner la pré-existence de zones d'élevage des juvéniles. Si elles n'avaient pas été présentes, elles auraient dû être créées.

L'amélioration de la qualité de l'eau notée depuis la présence des bandes enherbées et la diminution des traitements phytosanitaires des fossés, a facilité l'action de l'aménagement. Depuis 2009, les pêches électriques attestent d'une reproduction naturelle de truites.

Commentaires :

La station d'épuration de l'abattoir rejette à quelques dizaines de mètres en aval de l'aménagement ce qui relativise tout de même les résultats des pêches.

Contacts pour tout renseignement sur ce projet :

Francis BLAIS - SM Haut Val de Sèvre - technicien de rivières, fblais@smc79.fr, 05.49.05.37.18,

Guy ARNOUX - président des pêches sportives Saint-Maixentaises,

Philippe GAUTIER, chargée de mission tourisme pêche « Programme Poissons Migrateurs » du Parc Interrégional du Marais Poitevin - p.gautier@parc-marais-poitevin.fr - 05 49 35 15 20.